

Cher(e)s collègues,

L'an dernier en rappelant ce qui revient au secrétaire général de l'association dans le partage des tâches avec le président, je n'ai pu rendre compte de façon exhaustive de l'ensemble des domaines qui m'incombent : le fonctionnement interne, les relations avec les adhérents, la gestion, les moyens mis en œuvre, la capacité d'initiative, les partenariats, les relations avec les autres associations d'élus...

Je vais tenter de le faire cette fois, en privilégiant les principales actions de l'association en 2004.

La priorité a été donnée au travail législatif, avec la volonté de combler, grâce à l'ensemble des parlementaires, les lacunes des volets montagne et revitalisation rurale du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux, auquel se sont ajoutés d'autres textes touchant nos collectivités de montagne.

Que dire aussi de la préparation de la célébration des 20 ans de l'ANEM, pour notre XXe congrès à Saint Pierre de Chartreuse !  
Défi à plus d'un titre !

Mais comme d'habitude, l'équipe de l'ANEM a su répondre présent !

## **I. La participation au processus de fabrication des textes et les dossiers divers**

### **- Le projet de loi relatif au développement ruraux et la modernisation de la loi Montagne**

Indéniablement, parce qu'en prise directe sur la réflexion engagée depuis deux ans à l'occasion de l'année internationale des montagnes, le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux a été le dossier majeur de l'ANEM de cette année. Le suivi du texte a permis de nouer ou de renouer des relations de travail avec certains ministères et les groupes montagne des deux assemblées, largement évoquées dans le rapport du président, mais aussi avec d'autres associations d'élus qu'il s'agisse des communes forestières, pour relayer un certain nombre de mesures en faveur de la forêt de montagne, ou de l'Association des maires de France, pour la préparation d'amendements sur les services publics.

### **- La réhabilitation de l'hébergement touristique**

Le suivi du dossier réhabilitation de l'hébergement touristique en vue de relancer les opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisir (ORIL) et les villages résidentiels de tourisme (VRT) a été assuré tout au long de l'année écoulée car, en dépit des efforts des associations d'élus, en particulier de l'ANEM et de l'Association nationale des stations classées et des communes touristiques (ANMSCT), le dispositif semble au milieu du gué, aussi bien sur le terrain qu'au niveau législatif.

L'objectif visé est une solution législative, si possible fiscale, pouvant faciliter le travail de persuasion mené auprès des propriétaires et induire pour les VRT un volume suffisant pour rendre les opérations plus cohérentes sur les sites concernés. Il semble également nécessaire de repositionner les VRT par rapport aux résidences de tourisme en zone de revitalisation rurale (ZRR) qui ne constituent qu'une partie de l'offre immobilière, plutôt orientée sur le neuf et déjà bénéficiaire d'un régime fiscal avantageux.

Après publication du guide méthodologique durant l'été 2002, il était essentiel d'examiner l'évolution sur les 13 sites pilotes, dont une majorité de montagne, dans le cadre de la convention nationale Direction du Tourisme - CDC - DATAR. Les conclusions définitives devraient être connues fin octobre 2004, mais déjà un désengagement de l'Etat et une absence de volonté de poursuivre la démarche sont pressentis.

Anticipant cette réaction et n'acceptant pas l'abandon des collectivités engagées, l'ANEM a rédigé un amendement au projet de loi développement des territoires ruraux instituant une réduction d'impôt sur les revenus fonciers de 40% (avec un plafond) sur quatre ans pour les appartements en gestion via un VRT et rénovés dans le cadre d'une ORIL. Cet amendement, porté au Sénat par Pierre Jarlier, est devenu l'article 3 ter du projet de loi et ne sera pas moins vigoureusement défendu à l'Assemblée car c'est le seul moyen de relancer ce dispositif qui concerne la majeure partie du patrimoine immobilier de nombreuses stations de montagne qui, sinon, seront condamnées à la friche.

#### - **La défense des services publics**

Le maintien et la défense des services publics sont une préoccupation croissante des élus, notamment en raison des lois de décentralisation.

Après plusieurs réunions de travail, l'ANEM a signé le manifeste des élus locaux pour des services publics de proximité équitables et performants, lancé à l'initiative du sénateur Gérard Delfau, président de «Promouvoir les services publics». Cette démarche faisait suite à un colloque organisé au Sénat en septembre 2003. Outre l'ANEM et PSP, les associations d'élus co-signataires sont l'ADCF, l'AMF, l'AMGVF, l'AMRF, l'AMVBF, l'APVF, la FMVM et la Fédération des SEM.

Parallèlement l'activité contentieuse de l'association Ecole & territoire contre les fermetures arbitraires d'école en milieu rural, continue de se développer régulièrement au point d'atteindre ses limites physiques (engagement personnel et volontaire du président) et pose la question d'une adaptation de ses moyens pour passer à une étape supérieure. Elle a été auditionnée par la commission Thélot, le 6 février, et elle a tenu son assemblée générale à Saint Juery, le 7 mars.

#### - **La faune sauvage**

La mise en place du groupe de travail du ministère de l'écologie et du développement durable (formation restreinte du comité national Loup) répondait à une double exigence : d'une part, donner suite aux conclusions du rapport de l'Assemblée nationale de 2003 sur les grands prédateurs et le pastoralisme (dont Daniel Spagnou, député-maire de Sisteron, était rapporteur) et, d'autre part, reformuler un protocole d'enlèvement opérationnel.

Le groupe de travail, réuni à plusieurs reprises, a permis de constater que les associations de protection de la nature admettent le principe d'une régulation de l'espèce, avec des débats techniques chiffrant les possibilités de retraits jusqu'à 7 individus, sans mise en cause de la bonne préservation (comprendre « implantation territoriale ») de l'espèce.

Toutefois, le résultat, très médiatisé, a été décevant puisque le nombre de retraits a été arrêté à quatre, ce qui est nettement insuffisant pour répondre aux crises recensées.

#### - **La Qualité**

Pour les élus, les enjeux se focalisent sur l'aménagement du régime juridique de la provenance montagne pour s'assurer que l'utilisation de celui-ci ne puisse être accessible qu'à des produits d'une qualité avérée, ce qui laisse entière la question de savoir si ce contenu qualitatif doit être certifié par une procédure propre au régime de la provenance montagne ou par le biais d'un autre régime, signe de qualité (AOC, label, certification de conformité...).

Les actions de l'ANEM sur ce thème ont été : une intervention, le 18 mars, devant le conseil d'administration d'Altitude au Centre national des interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL), la participation à la conférence d'Euromontana, à Cordoue, sur les produits de montagne de qualité (24-26 juin), une rencontre pour assurer la compatibilité des démarches ANEM et Altitude (5 octobre), le sommet de l'élevage de Clermont-Ferrand, le 7 octobre, et enfin le lancement du logo montagne d'Altitude.

## **II. Les manifestations organisées en 2004 : le colloque européen et le XXe congrès**

#### - **Le colloque sur les politiques européennes de la montagne**

En début d'année, l'équipe a été extrêmement mobilisée pour concevoir et organiser un colloque en avril, à Grenoble, sur « les politiques européennes de la montagne ». Elle a assuré l'essentiel de l'organisation logistique ainsi que la majeure partie des recherches de fond, indispensables à la réussite de l'opération. Pour cela, nous avons fait appel au renfort temporaire de trois mois d'une interprète polyglotte, basée à Bruxelles, pour un accès plus aisé aux sources documentaires. Elle était en outre chargée de la rédaction de fiches thématiques sur la politique de la montagne dans les pays concernés dans l'Europe des 25 et au delà. Bien sûr, l'AEM a été étroitement associée à l'organisation du colloque.

Le colloque a réuni environ cent cinquante personnes autour d'un programme reconnu riche et original. Les actes ont été publiés et diffusés début août. Les fiches techniques, quant à elles, sont en cours de réécriture par l'équipe de l'ANEM et devraient constituer une base de travail pour l'édition 2006.

Notre colloque a été l'occasion d'entendre les acteurs locaux de la montagne, notamment les nouveaux membres de l'Union sur leurs ambitions, leurs projets et leurs exigences. Ce premier rendez-vous doit être suivi d'une rencontre biennale justifiant l'approfondissement de l'étude et de la réflexion comparative afin de créer un véritable réseau d'échange et d'expérience entre responsables locaux de la grande Europe.

Cette initiative a obtenu le soutien de la DATAR et du FEDER, du conseil général de l'Isère ainsi que du conseil régional de Rhône-Alpes.

- **Le XXe congrès et la célébration de 20 ans d'action pour la montagne**

Si un autre dossier a été quasi-quotidiennement à l'ordre du jour c'est bien notre XXe congrès ! Dans le programme de celui-ci, nous avons tenu à marquer de façon solennelle et chaleureuse tout à la fois la reconnaissance et la mise en valeur de l'action, depuis 20 ans, de nos prédécesseurs, et je dois le dire avec respect, de nos anciens pour certains. Que de chemin parcouru depuis la promulgation de la loi du 9 janvier 1985 ! Nous espérons que tous les anciens présidents seront avec nous à Saint Pierre de Chartreuse, lors de la matinée solennelle du vendredi 15 octobre, pour témoigner sur le chemin parcouru.

Un film, réalisé avec le concours précieux et, je dois le dire, fidèle d'Electricité de France, leur donnera la parole et témoignera du dynamisme et de la variété des initiatives dans tous nos massifs. Il sera diffusé en séance plénière, le vendredi 15 octobre, en début de matinée, juste avant l'arrivée des anciens présidents.

PLM ne sera pas en reste puisqu'un numéro spécial retracera la chronique du travail accompli, voire du combat quotidien, mené année après année pour nos montagnes jusqu'en 2003. L'année 2004 quant à elle reste une page ouverte à écrire comme nous le verrons au cours de nos débats du XXe congrès...

Le lieu sera emblématique sur une des plus vastes communes de France, caractéristique de la moyenne montagne, avec de nombreuses activités traditionnelles telles que l'agriculture mais aussi le tourisme lié à la neige, l'hiver, et à la nature, l'été. La tradition d'accueil très ancrée localement, a été honorée par les Pères Chartreux qui ont, à titre exceptionnel, mis à notre disposition la Corrierie, annexe du musée de la Chartreuse.

Nous devons remercier tous les acteurs locaux, les élus et la population de Saint Pierre et des communes voisines, totalement mobilisés pour notre congrès, le parc naturel régional de Chartreuse, le conseil général de l'Isère et celui de la Savoie, ainsi que le conseil régional de Rhône-Alpes.

Je voudrais aussi remercier en les citant tous, nos autres partenaires entreprises publiques et privées pour la générosité et la qualité de leur soutien : EDF, DEXIA Crédit Local, Primagaz, ANCV, RTE EDF Transport, France Télécom, Lyonnaise des Eaux France, Groupe La Poste, Plastic Omnium, Signature, Générale des Eaux, Orodia et Crédit Agricole.

Nous avons pris le parti, à travers les thèmes de nos ateliers-débats (services publics, énergie, contraintes touristiques, urbanistiques et environnementales autour de la gestion de l'eau) de convier nos partenaires et de leur donner droit de cité. Il nous semble important en effet de débattre avec eux sur les questions qui nous préoccupent. Questions, auxquelles ils apportent des réponses sur le terrain. Il vous appartiendra de vérifier si elles correspondent à vos attentes. Vous avez été sollicités dans le dossier d'inscription du congressiste pour les interpellier et nous faire part de vos questions.

Le programme enfin mêlera novation et tradition : rencontre avec les jeunes - qui nous dirons leur montagne à eux, celle qu'ils vivent et celle qu'ils veulent, réflexion avec les régions, bilan de notre action depuis 20 ans et projection sur l'avenir, avec notamment une réflexion sur les finances et l'Europe, terrain sur lequel les montagnards devront se situer et s'affirmer de plus en plus.

Plusieurs ministres, Hervé Gaymard, Jean-François Copé, Frédéric de Saint-Sernin, et un représentant éminent de la Commission européenne, Jacques Barrot, seront avec nous pour nous donner, espérons le, des motifs de croire en l'avenir.

La dimension conviviale, bien sûr, ne sera pas absente mais là je préfère ne rien déflorer et laisser les congressistes apprécier au fil du déroulement du congrès.

Toutes ces initiatives, dont la dimension dépassent le savoir-faire et la vocation de l'équipe permanente, nous ont amené à solliciter des concours externes, notamment pour la réalisation du film et l'organisation matérielle du congrès, et à un renfort temporaire en interne de notre service chargé de la communication, sous forme d'un contrat de 6 mois. Tout cela rejoint la réflexion à laquelle je vous invite en fin d'exposé.

### **III. La communication et l'animation du réseau**

#### **- La revue PLM**

Parmi les priorités de cette année, figurait la communication de l'ANEM sous toutes ses formes. Dès le premier trimestre, le premier support de celle-ci, notre revue Pour La Montagne, a mis fin à son retard permanent de plusieurs mois, faisant disparaître les anachronismes habituels qui nous amenaient à rendre compte de notre congrès d'octobre, dans un numéro daté de septembre, rédigé en novembre et livré en décembre... Désormais, la publication de notre mensuel a retrouvé des dates de parution cohérentes avec l'actualité (première décennie du mois). Il faut consolider cette ponctualité, dont l'acquis reste précaire pour les raisons évoquées par ailleurs sur les moyens humains dont nous disposons. C'est notre premier devoir vis-à-vis de nos lecteurs et abonnés-adhérents mais aussi c'est une demande des annonceurs-partenaires qui participent pour partie à l'équilibre économique de la revue. Ce n'est pas par hasard si tous les numéros de 2004, à une exception près, ont une page d'annonce publicitaire.

Il faut souligner l'effort exceptionnel de l'équipe rédactionnelle (deux chargés de mission et délégué général) qui n'a eu que très marginalement recours à des journalistes extérieurs pour assurer cette nouvelle ponctualité et la qualité du contenu. Je tiens à souligner aussi que cette revue, unique en son genre, est reconnue depuis l'origine par les professionnels de la presse spécialisée comme une référence pour la qualité de son contenu et pour sa capacité à prendre parti, en rupture avec beaucoup de revues institutionnelles dont la recherche du consensus mou fait fuir les lecteurs...

Sans faire dans l'autosatisfaction, je considère que beaucoup des « fondamentaux » sont là, il faut les préserver. Toute la réflexion se concentre actuellement sur une maquette rénovée réservant davantage de place à l'expression des élus par rapport aux articles institutionnels avec une mise en page plus vivante et modernisée. Cette nouvelle formule pourrait voir le jour en 2005, après discussion et validation en comité directeur.

Notre revue dont le tirage habituel est de 7000 exemplaires (10.000 exemplaires pour les numéros spéciaux) compte aujourd'hui 6850 abonnés. Elle est aussi diffusée lors des manifestations organisées par l'association. La commission paritaire a renouvelé l'agrément de PLM jusqu'au 31 janvier 2009.

Dans le cadre de la réflexion plus vaste des moyens accordés à l'équipe, pour qu'elle dégage du temps en faveur de « son cœur de métier », il faut s'interroger sur une collaboration supplémentaire à la rédaction, en interne, et/ou en externe avec recours à des journalistes. Il faudra aussi revoir la maquette et solliciter certains d'entre vous pour savoir quelles sont les attentes.

#### - **L'ouverture du site électronique**

Enfin, un autre support moderne de communication de l'association est accessible depuis le mois d'avril à l'adresse [www.anem.org](http://www.anem.org) et [www.anem.fr](http://www.anem.fr). Son accès a été voulu ouvert et son arborescence facile pour la consultation. Il fournit aux élus des données sur l'ensemble des problématiques de la montagne. Les visiteurs du site peuvent envoyer des informations ou des demandes particulières par courrier électronique ce qui crée une certaine interactivité avec les « internautes ». Des dossiers thématiques traitent de toutes les questions essentielles telles que urbanisme, environnement, institutions, finances et c. Les numéros de PLM y sont archivés, hormis les plus récents dont seuls la couverture, le sommaire et l'éditorial seront visibles. Enfin des liens directs seront établis avec les sites d'autres associations d'élus, des ministères et avec les partenaires de l'ANEM. Si l'essentiel y est, quelques rubriques restent à compléter ou à actualiser, ce qui sera totalement achevé en fin d'année.

Pour terminer sur notre communication, je rappellerai la transformation de notre identité visuelle, à travers notre nouveau logo, que le président et moi-même avons tenu à moderniser, tout en assurant la continuité avec l'esprit du précédent.

Je crois devoir signaler aussi, parce que cela est un signe important en ce qui concerne la communication interne, que notre fichier d'adhérents est désormais nominatif. C'était une priorité. Jusqu'à présent aucun maire ne recevait de correspondance de l'ANEM à son nom. Désormais il en ira autrement.

#### - **L'animation du réseau**

Compte tenu des quatre échéances électorales dans l'année, du programme de travail très lourd ainsi que des priorités définies en comité directeur (projet de loi rurale et SAM...), il n'a pas été possible d'organiser en 2004, les réunions départementales habituelles.

Nous leur avons substitué huit réunions de massif d'avril à septembre avec une interruption durant l'été. Animées par le président ou le secrétaire général, elles ont également permis de valoriser nos partenaires, invités à s'exprimer sur des thèmes les concernant et sélectionnés préalablement par les élus du massif.

Réunissant de 20 (Corse) à 80 personnes (Massif Central), elles ont permis d'informer nos adhérents de l'actualité leur tenant particulièrement à cœur (grands prédateurs, provenance montagne, urbanisme, réforme des fonds structurels, de la politique régionale et de la PAC...) et surtout du travail de fond effectué par l'association sur le texte relatif au développement des territoires ruraux.

#### IV. Les mutations en cours

Une page de l'histoire de l'ANEM a été tournée en début d'année avec le départ en retraite de Pierre REMY, premier et unique délégué général jusqu'alors. Nous devons saluer sa contribution, son apport et son militantisme en faveur de la montagne qui appartiennent désormais à notre mémoire collective.

Son remplacement a été assuré avec le souci de continuité et de mutation nécessaire dans certains domaines. C'est la mission qui a été confiée à Pierre BRETEL, bon connaisseur des collectivités locales et des associations d'élus, spécialiste de secteurs clés dans la gestion locale.

Une de ses premières tâches a été de trouver un nouveau siège pour l'ANEM. Les nouveaux locaux, dans un quartier central, au 13 de la rue du Quatre Septembre, dans le deuxième arrondissement de Paris, sont fonctionnels et loués à hauteur de l'enveloppe arrêtée dans le budget approuvé l'an dernier, à Lamoura.

Je tiens à insister sur le fait que le choix que le président et moi avons fait a été dicté par une volonté d'investissement et d'appropriation des lieux par les élus de passage à Paris. En effet, nous avons désormais la possibilité de nous réunir dans une salle, modeste certes (capacité d'accueil de 20 à 25 personnes), mais bien réelle et disponible.

Au-delà, l'amorce de cette nouvelle ère doit être aussi un motif de réflexion sur l'avenir et sur les missions confiées à notre équipe permanente. Nous la sollicitons beaucoup sur de nombreux dossiers de fond, ce qui est sa vocation naturelle. Nous ne savons pas toujours hiérarchiser nos avis et positions y compris sur des plans stratégiques qui pèsent lourds : livraison mensuelle de PLM, organisation du congrès et d'autres événements tels que le colloque européen d'avril, les réunions départementales, la veille et le suivi de l'activité parlementaire, les relations et les travaux avec l'administration et les autres associations d'élus, le conseil juridique personnalisé aux adhérents...

L'équipe se voit donc contrainte de travailler dans l'urgence au quotidien sans pouvoir traiter les dossiers aussi à fond que souhaitable, courant le risque de dispersion permanente. Sa disponibilité est grande, il faut l'en remercier, mais je crains que toutes les bonnes volontés s'épuisent quand la sollicitation maximale est permanente. Et pourtant la production globale (deux chargés de mission et délégué général), sur le plan qualitatif et quantitatif est remarquable lorsqu'on la compare à celle d'autres associations aux moyens nettement supérieurs, avec un champ d'investigation plus restreint...

L'intervention dans le processus de fabrication des textes et la veille parlementaire ont fait l'objet de réflexions dans mon rapport de l'an dernier. Je n'y reviendrai pas. Cependant, pour aller plus loin, je dois constater que là aussi l'époque a changé. Autrefois, pour la veille parlementaire, l'ANEM pouvait s'appuyer sur les collaborateurs parisiens, et aussi parfois dans les circonscriptions, des parlementaires, qui assuraient un relais essentiel parce que très sensibilisés à nos problématiques. Aujourd'hui, nous demandons le même travail à l'ANEM, seule, qui doit compter sur ses propres forces, et lorsque des contacts sont pris pour assurer les relations de « lobbying », nos correspondants suggèrent, tout simplement, de créer un poste à temps plein pour cette seule activité ...

Les effets de cette dispersion inévitable sont d'autant plus mal ressentis que nous-mêmes, qui exprimons notre insatisfaction, n'avons pas toujours la disponibilité pour élaborer la doctrine de l'association et décider bien d'autres actions nécessaires...

Il faut remobiliser nos parlementaires, ainsi que leurs collaborateurs et leurs moyens, nouer des relations permanentes avec le parlement, les cabinets ministériels et les administrations pour une veille efficace supposant une intervention en amont pour défendre les intérêts de la montagne. Les groupes montagne des deux assemblées doivent être nos vigies, sans cesse en alerte, dès qu'une initiative, voire une idée se profile...

Parallèlement, nous devons donner à l'ANEM des moyens à la hauteur de nos exigences. Au niveau matériel le renouvellement partiel du parc informatique quasi obsolète est un premier pas avec d'autres déjà signalés. Au niveau des méthodes et de l'organisation, sans doute des gisements de productivité restent à déceler. Fondamentalement, la question du renforcement de l'équipe avec la création d'un poste de chargé de mission à temps plein est posée, afin de dégager du temps pour les dossiers de fond aussi bien que pour toutes les raisons exposées tout au long de ce rapport, si nos moyens budgétaires nous y autorisent comme je le crois.